

# AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Le public est informé qu'il sera procédé à une enquête publique relative au projet de modification du Plan Local d'Urbanisme de la commune de La Roquebrussanne. Au terme de cette enquête publique, ce document est destiné à être approuvé par le Conseil Municipal.

Préalablement à l'enquête publique, le dossier a été adressé à l'ensemble des Personnes Publiques Associées (Préfet du Var, Région PACA, Département du Var, Chambre de Commerce et d'Industrie, Chambre des Métiers, Chambre d'Agriculture, Syndicat Mixte Provence Verte, Communauté d'Agglomération Provence Verte, Parc Naturel Régional de la Sainte Baume). La Mission Régionale de l'Autorité Environnementale a été saisie dans le cadre de la procédure dite du cas par cas le 3 janvier 2019.

L'enquête publique se déroulera durant 32 jours consécutifs, du lundi 11 mars 2019 à 9h au jeudi 11 avril 2019 à 17h inclus.

Mr Alain Alberti a été désigné en qualité de commissaire enquêteur par Mr le Président du Tribunal Administratif de Toulon.

Les pièces du dossier (note de présentation, règlement, plans de zonage, pièce annexe) ainsi que le registre d'enquête, à feuillets non-mobiles, coté et paraphé par le Commissaire-Enquêteur, seront déposés en mairie de La Roquebrussanne pendant toute la durée de l'enquête publique aux jours et heures habituels d'ouverture. Les informations et pièces relatives à l'enquête publique seront également disponibles sur le site internet de la commune ([www.la-roquebrussanne.fr](http://www.la-roquebrussanne.fr)). Durant cette période, chacun pourra prendre connaissance des dossiers et consigner éventuellement ses observations, propositions et contre-propositions sur le registre (version papier) déposé à cet effet et/ou par voie électronique à l'adresse mail suivante : [enquetepublique032019@laroquebrussanne.fr](mailto:enquetepublique032019@laroquebrussanne.fr). Les observations, propositions et contre-propositions transmises par voie électronique seront régulièrement mises en ligne sur le site internet de la commune. Pour être recevable, toute observation (courrier ou courriel) devra être formulée durant la période de l'enquête et par un auteur identifiable (nom ; prénom et adresse). Le dossier sera également consultable sur un poste informatique au service urbanisme aux jours et heures habituels d'ouverture au public de ce service.

Le public pourra également adresser ses observations écrites au Commissaire-Enquêteur à l'adresse suivante :

Mr Alberti, commissaire enquêteur  
Enquête publique modification PLU  
Mairie de La Roquebrussanne  
31, Avenue Clemenceau  
83136 LA ROQUEBRUSSANNE

Le Commissaire Enquêteur recevra le public en mairie de La Roquebrussanne aux jours et heures suivants :

- le lundi 11 mars de 9h à 12h (début de l'enquête)
- le jeudi 21 mars de 9h à 12h
- le samedi 30 mars de 9h à 12h
- le jeudi 11 avril de 14h à 17h (fin de l'enquête)

A l'expiration du délai de l'enquête, le registre sera clos et signé par le commissaire enquêteur qui disposera d'un délai d'un mois pour transmettre au maire de la commune de La Roquebrussanne le dossier avec son rapport et ses conclusions motivées.

Une copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera adressée au Préfet du Département du Var et au président du Tribunal Administratif de Toulon. Le public pourra consulter ce rapport et ces conclusions à la mairie de La Roquebrussanne aux jours et heures habituels d'ouverture pendant une durée d'un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Au terme de l'enquête publique, lorsque le commissaire enquêteur aura rendu son rapport, le Conseil Municipal devra délibérer pour approuver la modification du PLU, éventuellement modifiée pour tenir compte des avis des Personnes Publiques Associées, des observations du public, et du rapport de l'enquête publique, conformément aux dispositions de l'article L.153-21 du Code de l'Urbanisme.

Le Maire,  
Michel Gros